



Politique de gestion des risques

24 mars 2018

Canada Soccer

Table des matières

I. Préambule.....	3
II. Objet.....	3
III. Portée et autorité.....	3
IV. Politique	4
V. Processus de gestion des risques	4
VI. Rapports et communication	6
VII. Assurance.....	6
VIII. Entrée en vigueur	7

I. PRÉAMBULE

En tant qu'organisation sportive nationale qui gouverne le soccer partout au Canada, Canada Soccer reconnaît les risques inhérents à tous les aspects de notre gouvernance, de la prestation de nos programmes et de nos activités commerciales. Canada Soccer s'engage à gérer les risques pour l'organisation. Nous prenons au sérieux la sécurité, le bien-être et la satisfaction de nos membres et de nos participants, et nous surveillons les pratiques commerciales de nos commanditaires et fournisseurs. Bien que nous ne soyons pas opposés à prendre des risques organisationnels financiers et à saisir des occasions, nous le ferons de façon réfléchie et éclairée, afin de ne pas mettre en danger des occasions futures.

II. OBJET

La présente politique vise à fournir un principe directeur quant à la façon dont la gestion des risques sera effectuée au sein de Canada Soccer. En général, nous considérons la gestion des risques en tant qu'approche complète de l'amélioration du rendement organisationnel. Cette politique a également d'autres objets, à savoir :

- Renforcer la compréhension de la gestion des risques comme ayant une large portée, allant au-delà de la simple prévention des poursuites, des dommages pour la réputation et des pertes financières;
- Avoir une fonction d'éducation pour le personnel, les joueurs, les bénévoles et les membres;
- À plus long terme, contribuer à améliorer une « culture de gestion des risques » à Canada Soccer.

En fin de compte, la gestion des risques réussie offre les avantages suivants à notre organisation :

- Prévenir ou limiter les blessures et les pertes pour les membres, les bénévoles et le personnel;
- Contribuer à protéger Canada Soccer et ses membres contre les poursuites;
- Veiller à ce que Canada Soccer respecte les lois, les règlements et les normes applicables;
- Améliorer les programmes et services fournis par Canada Soccer à ses membres, ses participants, ses partenaires et ses commanditaires;
- Favoriser l'amélioration des pratiques de gestion des affaires et de gestion des ressources humaines;
- Rehausser la marque, la réputation et l'image de Canada Soccer dans la communauté;
- Globalement, améliorer la capacité de Canada Soccer à réaliser ses objectifs stratégiques.

III. PORTÉE ET AUTORITÉ

Le conseil d'administration a la responsabilité finale de l'identification, l'évaluation et la gestion des risques pour Canada Soccer. Le conseil d'administration a désigné le secrétaire général comme gestionnaire des risques : celui-ci est chargé de la mise en œuvre, du maintien et de la communication de la présente politique. Cette politique s'applique à toutes les activités effectuées par Canada Soccer. Lorsque Canada Soccer exerce son autorité sur des activités à un niveau inférieur au niveau national, l'Association peut également stipuler des mesures de gestion des risques qui doivent être mises en œuvre. Les membres sont encouragés à préparer des politiques semblables pour gouverner la gestion des risques à l'intérieur de leur territoire de compétence.

IV. POLITIQUE

Canada Soccer prend les engagements suivants envers ses membres et les participants :

- La totalité des activités et des événements de Canada Soccer sera analysée du point de vue de la gestion des risques;
- Des mesures systématiques et explicites seront prises pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques auxquels fait face Canada Soccer.
- L'appétit pour le risque diminuera au fur et à mesure où augmente l'importance d'un risque négatif, et il augmentera au fur et à mesure où augmente l'importance d'un risque positif;
- La tolérance au risque de l'organisation permettra de s'assurer que les risques identifiés comme ayant un niveau d'importance « élevé » ou « moyennement élevé » seront gérés;
- Les stratégies de contrôle des risques seront raisonnables et refléteront la norme de diligence requise dans toute situation (lorsque la norme de diligence est déterminée par des normes écrites ou publiées, des pratiques du secteur, la jurisprudence établie, et le bon sens).

Canada Soccer reconnaît que la gestion des risques est une activité large et une responsabilité partagée. Tous les administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles ont la responsabilité continue de prendre des mesures appropriées dans les limites de leur autorité et de leur responsabilité afin d'identifier, d'évaluer, de gérer et de communiquer les risques.

V. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques compte trois étapes : 1) recensement des risques potentiels en utilisant une approche éclairée d'analyse du contexte, 2) évaluation de l'importance d'un risque en examinant sa probabilité et ses conséquences, et 3) élaboration et mise en œuvre des mesures visant à aborder les risques considérés comme étant importants en réduisant leur probabilité, leurs conséquences ou les deux. Cela sera réalisé par l'élaboration et le maintien d'un registre des risques. Le registre des risques sera examiné en juin de chaque année par la haute direction et des recommandations seront fournies au comité de gestion du risque en septembre. Le comité de gestion du risque examinera les recommandations du personnel et du registre des risques et présentera des recommandations au conseil d'administration en décembre de chaque année. Un propriétaire du risque sera identifié pour chaque risque dans le registre des risques. Le propriétaire du risque sera chargé de surveiller le risque et de faire rapport au bureau du secrétaire général si un événement positif ou négatif lié au risque est possible.

Les risques découlent de différentes catégories des activités de Canada Soccer. Dans le domaine du sport, les installations, l'équipement, les personnes et les programmes génèrent tous des risques potentiels. Canada Soccer a déterminé que les catégories suivantes seront utilisées pour identifier les risques :

- *Risques liés aux opérations ou aux programmes* : Risques associés aux programmes clés dans le domaine du développement des entraîneurs, des officiels et des athlètes; de la gestion des ressources humaines, y compris le personnel et les bénévoles; de la capacité de l'organisation à satisfaire aux attentes des participants et des intervenants; de la gestion des événements et des compétitions; de la capacité à rester essentiels et pertinents pour nos membres; et des risques physiques inhérents à notre sport.
- *Risques liés à la conformité* : Risques associés au manquement au respect des lois et des règlements existants qui gouvernent l'emploi, la confidentialité, la sécurité au travail, les nouvelles sociétés et les responsabilités juridiques des locataires, le statut de bienfaisance en tant qu'ACESA, les normes d'Imagine Canada, les normes antidopage, les normes de Sport Canada/OTP en matière de financement et de reddition des comptes, et l'exécution des obligations contractuelles.
- *Risques liés à la communication* : Risques associés aux communications internes et externes; aux systèmes de gestion de l'information; à la gestion des crises et des problèmes; aux relations avec les médias; à la

gestion de l'image et de la réputation; aux occasions ratées de promouvoir et d'exploiter des réussites; à la gestion de la propriété intellectuelle; à la gestion des médias sociaux; à la confidentialité.

- *Risques externes* : Risques que l'organisation ne peut pas contrôler directement, par exemple : cadres de financement du gouvernement, de l'OTP et d'autres organismes; relations avec les gouvernements, les organisations du sport et les fédérations internationales; implication dans d'autres partenariats sportifs; décisions en matière d'accueil et d'exigences.
- *Risques liés à la gouvernance* : Risques associés à la clarté des rôles et des responsabilités, aux prises de décisions et à la surveillance, à la structure et au rendement de l'organisation; à la gestion des différends et aux conflits d'intérêts; à la planification de la diversité et de la succession du conseil d'administration et des comités, de la conservation et du transfert des connaissances.
- *Risques financiers* : Risques associés à la surveillance et à la déclaration financières, à la réduction du déficit, à la flexibilité d'acheminer les fonds, à l'attraction et à la conservation de commanditaires, au placement et à la gestion des fonds de réserve, à la viabilité financière à long terme.

Tous les risques auxquels fait face Canada Soccer peuvent être abordés par une ou plusieurs des quatre stratégies générales suivantes :

- *Conserver le risque* – aucune mesure ne sera prise, parce que la probabilité et les conséquences associées au risque sont peu élevées. Il est également possible que le risque soit inhérent à l'activité sportive elle-même et qu'il puisse donc être accepté sous sa forme actuelle.
- *Atténuer le risque* – des mesures sont prises pour réduire la probabilité du risque ou ses conséquences potentielles, par l'entremise d'efforts comme une amélioration de la planification, des politiques, de l'organisation, de la prestation, de la supervision, de la surveillance ou de l'éducation.
- *Transférer le risque* – accepter le niveau de risque, mais en transférer une partie ou la totalité à des tiers par l'entremise d'assurance, de renonciations de responsabilité ou d'autres contrats d'affaires.
- *Éviter le risque* – éliminer le risque en évitant l'activité qui génère le risque; autrement dit, simplement décider de ne pas faire quelque chose, ou d'éliminer une activité ou une initiative.

Les stratégies générales ci-dessus peuvent se traduire en différentes mesures de contrôle des risques qui, pour Canada Soccer, peuvent inclure, notamment :

- l'élaboration de politiques;
- une communication efficace;
- l'éducation, l'instruction, le perfectionnement professionnel et une formation spécialisée;
- l'identification, la définition et la communication d'un ensemble central de valeurs organisationnelles dans l'ensemble de l'organisation et du sport;
- le respect de qualifications ou de certifications minimales et obligatoires pour les employés clés et les dirigeants;
- le recours à des contrats rigoureux et juridiquement solides (codes de conduite, ententes avec les athlètes et les entraîneurs, contrats de travail, contrats de sous-traitance, contrats de partenariat);
- l'amélioration de la clarté des rôles grâce à la rédaction de descriptions de poste et des mandats des comités;
- la supervision et la surveillance des employés, des bénévoles, des participants et des activités;
- l'établissement et la communication des procédures visant à traiter les préoccupations, les plaintes et les différends;
- la mise en œuvre de calendriers pour l'examen, l'entretien, la réparation et le remplacement réguliers de l'équipement;
- la préparation de procédures et de protocoles d'intervention en cas d'urgence et de gestion des crises;
- l'utilisation d'avertissements, de pancartes, d'ententes de participation et de renonciations de responsabilité, lorsque la situation le justifie;
- la souscription d'une couverture d'assurance appropriée pour toutes les activités et l'examen régulier de celle-ci.

VI. RAPPORTS ET COMMUNICATION

Pour s'assurer que la gestion des risques reste prioritaire au sein de Canada Soccer et pour favoriser une culture organisationnelle qui adopte une perspective de gestion des risques, la gestion des risques sera un point permanent à l'ordre du jour de chaque réunion régulière du conseil d'administration afin que le secrétaire général puisse donner des nouvelles concernant la gestion des risques selon les besoins.

Canada Soccer reconnaît que la communication est une partie essentielle de la gestion des risques. Cette politique sera transmise fréquemment à nos employés, nos comités et nos membres, et nous encourageons tous les membres et participants à transmettre à Canada Soccer leurs problèmes et leurs préoccupations en matière de gestion des risques.

VII. ASSURANCE

Canada Soccer maintient un programme d'assurance complet qui offre la couverture suivante : responsabilité civile générale, responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et responsabilité civile professionnelle. Lors du renouvellement annuel de cette politique, Canada Soccer consulte le fournisseur d'assurance pour voir s'il y a des lacunes, des problèmes ou des préoccupations émergents qui doivent être abordés lors du renouvellement de l'assurance.

Les risques ne peuvent pas tous être assurés. Toutefois, dans le cadre de son engagement envers la gestion des risques, Canada Soccer prendra des mesures raisonnables pour s'assurer qu'une couverture d'assurance est disponible pour les activités essentielles à la mission de Canada Soccer qui présentent des risques et qui peuvent être assurées.

VIII. ENTRÉE EN VIGUEUR

La *politique de gestion des risques* de Canada Soccer est entrée en vigueur le 24 mars 2018. Elle fera l'objet d'un examen annuel et pourra être modifiée, supprimée ou remplacée par résolution ordinaire du conseil d'administration.